

AUGMENTER LES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS EN ONTARIO*Le gouvernement McGuinty adopte la méthode de l'inscription positive***NOUVELLES**Le 1^{er} décembre 2008
2008/nr-115

L'Ontario adopte la méthode de l'inscription positive en matière de dons d'organes et de tissus. Il s'agit d'une nouvelle façon de donner son consentement qui permettra d'accroître le nombre de donneurs d'organes et de tissus dans la province.

En vertu de l'inscription positive, seules les réponses affirmatives seront consignées dans la base de données du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Si vous choisissez de ne pas faire de don d'organes ou n'avez pas encore pris de décision, votre réponse ne sera pas inscrite dans la base de données. Nous vous conseillons d'informer les membres de votre famille de votre décision.

Grâce à la modification de la façon dont les décisions des donneurs d'organes et de tissus sont consignées, nous prévoyons que :

- le nombre de personnes qui donnent leur consentement au don d'organes augmentera;
- les Ontariennes et les Ontariens seront rassurés que leur décision de faire un don sera respectée;
- le nombre d'organes et de tissus disponibles pour les greffes connaîtra une hausse.

Même si une personne a signé une carte de donneur, elle doit inscrire son consentement pour s'assurer que sa décision est documentée, ce qui permettra de la faire connaître et de la respecter.

CITATIONS

« Cette initiative est une étape importante vers une augmentation du nombre de dons d'organes et de tissus pour sauver plus de vies », a déclaré David Caplan, ministre de la Santé et des Soins de longue durée. « J'invite les Ontariennes et les Ontariens à dire « oui » au don d'organes lorsqu'ils renouvellent leur carte Santé. »

« La nouvelle inscription positive signifie que nous avons désormais la possibilité d'aider beaucoup plus d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont besoin d'une greffe d'organe ou de tissu », a déclaré le D^r Gary Levy, chef du service des greffes du Réseau universitaire de santé. « Un seul donneur d'organes et de tissus peut sauver jusqu'à huit vies et améliorer jusqu'à 75 autres vies. »

« Les consentements inscrits dans la base de données du ministère permettront au Réseau Trillium pour le don de vie de mieux aider les familles en partageant les décisions de leurs êtres chers en matière de dons », a déclaré Frank Markel, président et chef de la direction du Réseau Trillium pour le don de vie. « En donnant la possibilité à un être cher d'exprimer clairement son souhait, cela allège le fardeau et reconforte les familles en deuil. »

FAITS EN BREF

- Chaque année, plus de 900 000 Ontariennes et Ontariens ont la possibilité de donner leur consentement au don d'organes et de tissus lorsqu'ils renouvellent leur carte Santé.
- À l'heure actuelle, seulement 12,5 pour cent des Ontariennes et des Ontariens vivants ont donné leur consentement au don d'organes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléchargez un formulaire de [don de vie](#).

Dites « oui » au don d'organes et de tissus dès aujourd'hui – renseignez-vous sur la [manière de faire don](#).

Pour en savoir plus sur les dons d'organes et de tissus, veuillez consulter <http://www.giftoflife.on.ca>.

Renseignements publics : communiquez avec ServiceOntario, ligne INFO : 1 866 532-3161 (sans frais uniquement en Ontario)

Steve Erwin, bureau du ministre, 416 326-3986
Andrew Morrison, ministère de la Santé
et des Soins de longue durée, 416-314-6197

ontario.ca/nouvelles-sante
Also available in English